



Dispositions Remariage

Par **edb39**, le **21/09/2023** à **15:30**

BOnjour

Je suis Homme 50 ans divorcé, un enfant majeur (22 ans) , je suis propriétaire d'une maison. Je suis le seul à rembourser actuellement (fin remb 2035).

Je souhaite me marier avec ma compagne , 47ans celibataire mere de 1 enfant (Adulte 22ans) et d'un enfant de 9 ans , je n'ai pas de lien de filiation avec ces deux enfants, elle ne possede pas de patrimoine.

Je souhaite lors du mariage, protéger au mieux ma compagne et la faire usufruitiere de la maison si je venais à deceder , quelles démarches doivent etre faites ?

En cas de décès de ma part, aura t'elle quelque chose à regler à la nu-propriétaire héritante à savoir ma fille ? quels sont les points de vigilance sachant que à ce jour, la situation familiale est compliquée entre ma fille et ma nouvelle compagne et future epouse.

cordialement